MENEHAM
CÔTE DES LÉGENDES

APPEL À PROJET

Installation artistique

« Noël à Meneham »

I. CONTEXTE

1) Le territoire..... page 2
2) Le site..... page 2
3) La manifestation..... page 3
4) Le fil rouge..... pages 3 et 4

II. L'APPEL À PROJET

1) L'installation artistique..... page 5
2) Le lieu d'implantation..... pages 6 et 7
3) Le calendrier..... pages 7 et 8
4) Le budget..... page 8
5) Dossier de candidatures..... page 9

III. ANNEXES

1) Projet 2019..... page 10
2) Projet 2020..... page 11
3) Projet 2021..... page 12
4) Projet 2022..... page 13

1. CONTEXTE

1) Le territoire

C'est un étonnant bout de côte dont on tombe forcément amoureux. Tout y vit intensément : les paysages, les gens, les légendes... On aime son caractère breton bien trempé, on respire avec avidité ses brises iodées, on apprécie ses ambiances mystérieuses ! Retenez bien son nom... on l'appelle la **Côte des Légendes**. Situé en nord-Bretagne, à quelques encablures de Brest, ce territoire rural, comme tant d'autres en Bretagne ou ailleurs, est riche en légendes qui se transmettent de génération en génération. Le site de Meneham est au cœur de ce territoire de récits et d'imaginaire et en est la porte d'entrée.

2) Le site

Meneham est un site classé alliant une histoire riche à un décor littoral à couper le souffle. Blotti entre les étonnants amas rocheux de la Côte des Légendes, ce **site naturel** d'exception ravit les amoureux du patrimoine comme les amateurs de balades au grand air. Au cœur d'un écrin naturel entre plages, dunes et rochers, ce **pittoresque village de chaumières**, aujourd'hui restauré, offre un point de départ idéal pour des balades en famille ou entre amis.

Site choisi pour intégrer le système de défense côtière, c'est par la construction du corps de garde vers 1756, qu'apparaît le village de Meneham. Il est tout d'abord occupé par des miliciens, puis des douaniers chargés de la surveillance des côtes contre les invasions ennemies. En 1860, ces derniers quittent le village avec leurs familles et sont alors remplacés par des pêcheurs goémoniers, sans doute séduits par la proximité du littoral, leur lieu de travail. Au fil du temps, les chaumières, blotties en contre-bas des énormes rochers se multiplient et s'agrandissent aux besoins de leurs locataires. A son apogée, le village compte jusqu'à 80 âmes et les 14 maisons abritent parfois 2 ou 3 générations.

Le site de Meneham fait l'objet d'un classement en 1975. L'auberge ferme deux ans plus tard, et les habitants désertent le site. Les bâtiments, ainsi délaissés, tombent peu à peu en ruine et le dernier habitant quitte le village en 2001. L'objectif principal est alors de restaurer le village à l'identique en respectant l'architecture existante et les matériaux d'origine. Le projet est réellement lancé en 2002 et la restauration commence en novembre 2004 pour s'achever en juin 2009.

Le village de Meneham est aujourd'hui un lieu ouvert à tous. On peut s'y restaurer, dormir, découvrir le savoir-faire de ses artisans. L'occasion de replonger au temps des douaniers ou de s'imaginer, l'espace d'un instant, la vie de ses habitants à travers ses espaces muséographiques et ses expositions temporaires.

Tourisme Côte des Légendes (nord Bretagne), émanation de la Communauté Lesneven Côte des Légendes gère la promotion du site de Meneham. Ce site classé et protégé accueille autour de **120 000/150 000 visiteurs/an**. Situé à Kerlouan (29), il accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

3) La manifestation « Noël à Meneham »

Tourisme Côte des Légendes coordonne l'événement Noël à Meneham, qui se déroulera le week-end du 16-17 décembre puis du 23 au 31 décembre 2023. Ce projet regroupe les différents acteurs du site de Meneham à savoir les artisans, les professionnels du bistrot et du gîte de Meneham et les associations culturelles. 2023 sera la 14ème édition de cet évènement phare de la programmation de Meneham.

Les 3 piliers du projet sont :
- le savoir-faire (artisanat, gastronomie)
- la convivialité (humanité, contact, échanges, simplicité)
- la magie (légende, féérie).

Cette manifestation propose un marché de Noël, des illuminations, des animations pour petits et grands, des musiciens, du vin chaud et de nombreuses autres gourmandises… mais aussi une installation artistique contribuant à l'ambiance générale de cette manifestation.

4) Le fil rouge : Les rochers

L'ambition de Tourisme Côte des Légendes est de proposer pour la quatrième année consécutive une thématique qui servira de fil conducteur au long de cette manifestation. Meneham étant soumis à la force des éléments, notre choix poursuit le cycle entamé en 2020 avec le vent, l'eau en 2021 et le feu l'année dernière.

Cette nouvelle édition de Noël à Meneham célèbre donc l'élément **terre,** représentant tout ce qui est **stable et solide**. En Côte des Légendes, le relief est marqué par d'importants **amas rocheux** que l'on appelle des « **chaos granitiques** ». Leur histoire remonte à plus de 300 millions d'années, lorsque deux plaques continentales sont entrées en collision et ont provoqué des remontées de magma vers la surface de la Terre. Le magma s'est peu à peu solidifié, puis, forgés par l'érosion, le vent et la mer, les rochers ont petit à petit pris des **formes extraordinaires**. Tantôt tortue, tantôt dragon, les blocs du pays Pagan dessinent un paysage énigmatique qui éveille l'imaginaire de chacun !

Ils ont d'ailleurs inspiré différents artistes comme les peintres François Dilasser, Jacques Burel ou encore Mathurin Méheut, mais aussi des cinéastes en résidence au Groupe Ouest (film lab européen à 5km de Meneham).

ZOOM SUR LES ROCHERS DU VILLAGE DE MENEHAM

Les rochers du village sont emblématiques par leur masse et leur forme.

Le **corps de garde** a été construit en 1756 entre deux gros blocs rocheux pour surveiller les côtes en toute discrétion, lors de la Guerre de Sept ans. On y accède par un petit chemin qui passe sous cet amas rocheux.

En contournant ce rocher massif, on aperçoit de multiples visages qui se métamorphosent selon notre angle de vue.

Le « **bulot** » est un bloc situé au coeur du village, entre les musées Salou et le Bistrot des Légendes. Aussi appelé berlingot, il surprend par sa forme atypique.

C'est devant ce rocher que l'oeuvre sera installée. Voir description du lieu d'implantation pages 6 et 7.

La thématique de la roche fait un parallèle avec l'**exposition temporaire « Blocs »** de la Maison de territoire de Meneham visible jusqu'en juin 2024. Elle met en lumière l'origine, la cartographie et les légendes associées à ces curieux rochers (infos : meneham.bzh > expositions).

Nous sommes persuadés que ce fil rouge attisera votre créativité et que vos propositions ne manqueront pas de nous surprendre !

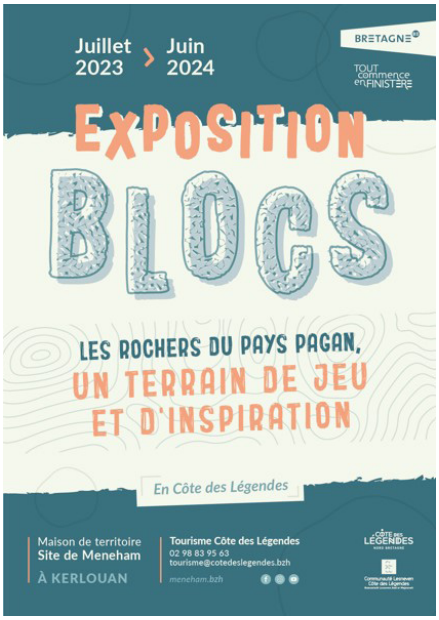

II. L'APPEL À PROJET

1) L'installation artistique

Le projet artistique consiste dans la conception et la réalisation ou le montage/adaptation d'une œuvre existante au cœur du site de Meneham. L'ambition est d'en faire un motif de visite pour les amateurs d'art et de patrimoine tout en offrant une proposition magique et féérique aux visiteurs durant la période de Noël : un regard d'artiste singulier, moderne voire ludique sur le site de Meneham en s'emparant de la thématique de la terre au sens très large.

L'œuvre devra répondre aux critères suivants :

1. Être installée in situ durant une résidence d'au moins 4 jours sur le site (sans compter l'inauguration), avant le 9 décembre (réception).

2. Être visible de jour et de nuit du 9 décembre (inauguration) au 8 janvier 2024.

3. Être en lien avec le thème des rochers. Les caractères innovant, contemporain et monumental de la proposition artistique seront privilégiés. Un aspect ludique ou expérientiel serait un plus, sans être obligatoire.

4. Être en relation harmonieuse avec le site de Meneham afin de minimiser les nuisances environnementales et paysagères.

5. Usage privilégié des matériaux locaux (bois, pierre...) et de modes de fabrication en accord avec le territoire (savoir-faire locaux, filières courte...). L'achat de matériaux reste à la charge de l'artiste et sera sous sa responsabilité.

6. Logistique minimale : favoriser la durabilité et la solidité des matériaux. Ne pas nécessiter de surveillance. Résister aux conditions météo intenses de Meneham en hiver.

7. Respecter les règles de sécurité et ne présenter aucun danger pour les visiteurs (risque de chutes, blessures, coupures...).

8. Le coût de la création/mise à disposition/installation/démontage ne devra pas excéder 3 500 € TTC tous frais compris.

La forme artistique choisie par l'artiste n'est pas un critère et aucune typologie d'art ne sera privilégiée, l'important étant de traiter des rochers et d'insuffler poésie et féérie sur le site Meneham. Nous sommes ouverts à toutes les propositions, n'hésitez pas à nous surprendre, nous faire pleurer ou nous faire rire !

La création de l'œuvre devra être achevée à la date convenue (8 décembre 2023 soit 1 jour avant l'inauguration).

2) La sélection

- Le jury

Il sera composé à minima :

- d'un élu du territoire ;
- d'une personne de Tourisme Côte des Légendes ;
- d'un technicien ;
- d'un acteur du site (professionnel ou bénévole).

La jeunesse pourra intégrer ce jury via des modalités qui restent à définir.

- Sont admis à concourir

Cet appel à projet s'adresse à toute personne proposant un projet et une démarche artistique répondant aux critères et aux objectifs de l'événement (plasticiens, architectes, designers, paysagistes...) et possédant un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESSA) permettant de facturer des prestations, ou des honoraires ou des droits d'auteurs.

3) Description du site d'implantation de l'installation

Le site d'implantation est un espace ouvert public. L'œuvre sera inaugurée le week-end précédant la manifestation en même temps que l'illumination du site. Durant l'événement, du 16 au 31 décembre 2023, des animations accueilleront de nombreux visiteurs (musiques, animations artistiques, démonstrations autour des savoir-faire, etc.). L'œuvre restera visible jusqu'au 8 janvier 2024 (fin des vacances scolaires).

L'œuvre doit ainsi s'intégrer à cet environnement exceptionnel qu'est le site de Meneham et permettre au village de garder des espaces pour la circulation des visiteurs. Elle doit être **visible aussi bien de jour que de nuit**. L'œuvre se concentre sur un lieu d'implantation défini.

Le lieu d'implantation déterminé se situe sur le terrain entre la maison Salou et le bistrot. En plein cœur du site mais à l'écart des flux de visiteurs, cet emplacement combine proximité des rochers, des chaumières et du marché de Noël. Voir plan de situation page suivante.

PLAN DE SITUATION

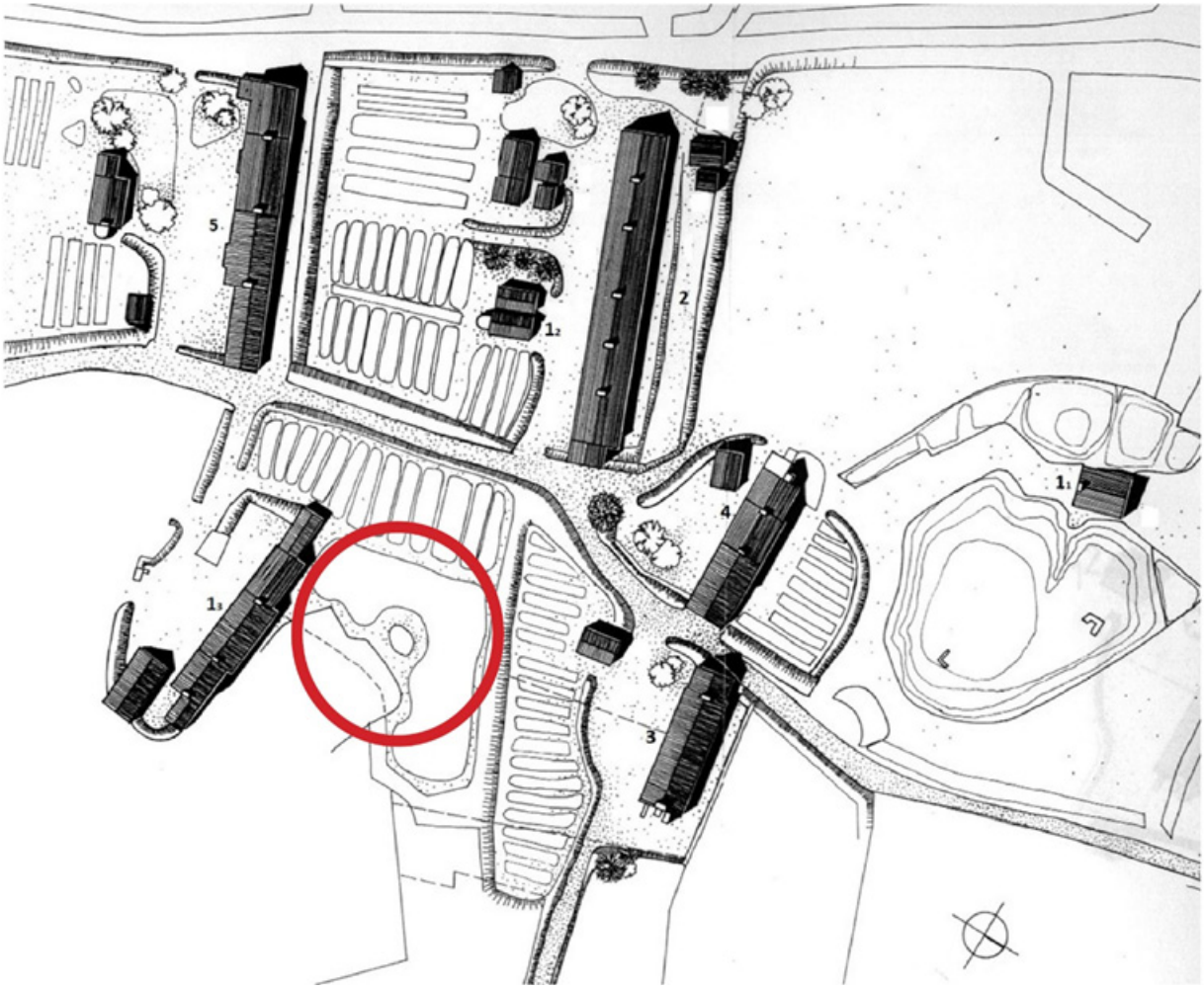

1. Espaces muséographiques
1.1 Corps de garde
1.2 Four à pain
1.3 Maison Salou
2. Caserne (artisans)
3. Bistrot
4. Maison de territoire
5. Gîte

4) Calendrier

- Juillet 2023 > Début septembre 2023 : phase d'appel à candidatures.

Les candidatures devront être envoyées avant le 13 septembre à minuit. Elles seront soumises à un jury qui appréciera la qualité et l'originalité des œuvres présentées, la cohérence de l'ensemble du projet et son adéquation avec cet appel à projet. Le jury pourra demander des informations complémentaires aux candidats. Les décisions du jury sont sans appel. Aucune indemnité n'est prévue pour les candidats non-sélectionnés. Chaque candidat se verra signifier par courriel la décision le concernant avant le 22 septembre 2023.

- Septembre/début octobre : prise de contact - rencontre technique - signature du contrat

Cette rencontre aura lieu au plus tôt après la sélection. Sa date sera choisie en concertation avec l'artiste. Elle a pour but de vérifier l'insertion de l'œuvre sur le lieu d'implantation et la méthodologie de fabrication. Ce sera également l'occasion pour l'artiste sélectionné de solliciter toutes les précisions nécessaires à la réalisation du projet. A l'issue de cette rencontre, l'artiste et l'organisateur procéderont à la signature du contrat. Ce contrat reprendra les conditions définies dans ce présent appel à projet et la proposition faite par l'artiste, éventuellement amendée par l'organisateur en ce qui concerne les conditions de sécurité vis-à-vis du public et de la protection de l'environnement. La présence à cette rencontre est obligatoire pour l'artiste.

- Décembre : période de résidence - production de l'œuvre

L'artiste sera présent au moins 4 jours sur le site afin d'installer son œuvre sur une période qu'il aura préalablement définie dans sa réponse à l'appel à projet (à déterminer entre le 1er décembre et le 8 décembre 2023). Avant cette période de résidence, l'artiste aura remis à l'organisation, le dossier de présentation définitif de l'œuvre. L'objectif de cette venue sur le territoire est de livrer l'œuvre à l'organisateur. Si le délai de production dépasse le temps imparti, les frais supplémentaires engendrés ne seront pas pris en charge par l'organisateur. L'impératif est que l'œuvre soit prête avant l'inauguration programmée le 9 décembre 2023. L'artiste sera autonome sur la construction de son œuvre en matière de main d'œuvre, d'outillage, de déplacements et de transports de matériaux. Cependant une aide ponctuelle ainsi que l'accès à un atelier sont prévus. Une personne ressource sera à l'écoute des besoins ponctuels de l'artiste et sera chargée de la mise en relation avec les acteurs locaux. L'artiste doit pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile pour la période de création de l'œuvre. Durant cette période de résidence, l'artiste pourra être amené à présenter sa démarche au public y compris scolaire.

- Inauguration

Elle est programmée le samedi 9 décembre. L'artiste est tenu d'être présent afin de présenter au public et à la presse sa réalisation.

- Démontage

Le démontage est organisé et pris en charge par l'artiste. L'idée étant que l'artiste laisse le lieu d'implantation et le local de stockage dans l'état dans lequel il les a trouvés.

5) Communication

Tourisme Côte des Légendes s'engage à mettre en œuvre la promotion de l'événement (presse, documentation, site internet). L'artiste fournira avant la fin octobre 2023, un dossier de présentation de son œuvre constitué d'un texte de présentation et de visuels (libres de droit) qui pourront figurer dans la communication de la manifestation.

L'artiste cède les droits sur son œuvre à l'organisateur qui s'engage pour sa part à respecter l'intégrité artistique de l'artiste.

6) Budget

Le budget alloué à l'artiste ou aux artistes sélectionnés est **3 500 € TTC**. Cette somme doit couvrir l'intégralité des dépenses pour la réalisation de l'œuvre, les frais de déplacements, d'hébergement, les repas et les droits d'auteur de l'artiste. L'artiste se déplace avec son propre matériel et ses outils pour le montage de son œuvre sur le site, avec son propre véhicule et restera autonome dans la progression de son travail. L'artiste peut venir accompagné d'un ou plusieurs assistants (les frais occasionnés ne sont pas pris en charge par l'organisateur). Le démontage/recyclage de l'œuvre doit être budgété dans ces 3500 € même s'il n'est pas réalisé par les artistes en personne. L'artiste ne doit pas hésiter à proposer des options (en particulier en cas d'œuvre éclatées).

Cette somme lui sera versée de la manière suivante :

- 20% à la signature du contrat en octobre 2023 ;
- 40% avant la résidence de montage début décembre 2023 ;
- 40% après le démontage de l'œuvre.

7) Dossier de candidature

Rédigé en français, le dossier sera adressé en version numérique uniquement, format PDF (de préférence via wetransfer.com) à ingrid.cotedeslegendes@gmail.com

Merci de nommer chaque fichier transmis en respectant ce modèle : Noël à Meneham_[nom d'artiste]_ [type de document ex : portofolio]

Date limite d'envoi : 13 septembre 2023 à minuit.
Renseignements complémentaires : Ingrid Chedmail 02 29 61 13 60

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

a. Artiste
- les coordonnées complètes du candidat ou de l'équipe : Pseudonyme éventuel / Nom / Prénom / adresse / numéro(s) de téléphone / adresse électronique / site internet / numéro SIRET ou équivalent pour les artistes étrangers / justificatif d'inscription à un organisme ;
- Les références du candidat ou de l'équipe : biographie synthétique, texte de présentation de la démarche globale de l'artiste, portfolio des réalisations (maximum 10 sélectionnées en fonction de leur pertinence à l'égard de cet appel à projet). Dans le cas d'œuvres de collaboration, la part de création du candidat doit apparaître distinctement.

b. Projet
- Une note d'orientation sur le projet exprimant les motivations de la candidature et expliquant la démarche artistique envisagée en adéquation avec le projet ;
- Un calendrier prévisionnel et un budget prévisionnel simplifié ;
- Toute autre information que l'artiste jugerait pertinente pour l'appréciation des qualités techniques et esthétiques et la mise en situation du projet qu'il propose.

La valeur technique de la phase d'appel à candidatures sera appréciée au regard :
- des compétences, références et de la composition de l'équipe (30%),
- de la méthodologie proposée incluant le budget et le calendrier détaillé (30%),
- de la note d'orientation sur le projet et de sa pertinence à l'égard de cet appel à projet (40%).

Les critères suivants seront tout particulièrement étudiés : la faisabilité technique de l'œuvre proposée, résistance de l'œuvre aux intempéries et aux vols, origine et type de matériaux, traitement original de la thématique du fil rouge, intégration paysagère, cohérence avec l'esprit du site et de Noël, sa visibilité et son esthétisme de jour comme de nuit.

1) Projet 2019 : « Eclat », par Byme Lab

2) Projet 2020 : « Résister », par SABéPAT

3) Projet 2021 : « La source », par Philippe Cusse

4) Projet 2022 : « Les gardiens de feu », par Olivier Thomas